



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 mars 2022

### **Annonce des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt pour soutenir les groupements d'employeurs**

**Dans le cadre de la mobilisation du Gouvernement pour réduire les contrats courts et améliorer la qualité des emplois, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a annoncé les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur des groupements d'employeurs à l'occasion d'un déplacement à Lyon où elle a rencontré les porteurs d'un projet lauréat.**

En lien avec l'entrée en vigueur le 1er juillet dernier du bonus-malus prévu par la réforme de l'assurance chômage, le Gouvernement met en place un plan d'accompagnement des entreprises qui souhaitent proposer des contrats plus durables. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'AMI lancé le 8 décembre dernier pour soutenir le développement des groupements d'employeurs. En effet, les groupements d'employeurs constituent un dispositif pertinent pour sécuriser les parcours professionnels des salariés avec des emplois souvent plus pérennes et répondre aux besoins de recrutement des entreprises, en particulier dans les secteurs en tension.

Cet AMI a rencontré un succès important avec 229 projets déposés sur l'ensemble du territoire. Au terme de l'instruction menée par les services régionaux du ministère du Travail, 158 projets lauréats ont été retenus :

78 % visent le développement de groupements d'employeurs existants et 22 % la création de nouveaux groupements ;

33 % sont portés par un consortium d'acteurs associant, outre le groupement d'employeurs, des collectivités locales, le service public de l'emploi, des

entreprises, un opérateur de compétences ou encore des fédérations professionnelles ;

50 % s'inscrivent dans une logique multisectorielle ;

12 % sont portés par un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Au regard de la pertinence des projets sélectionnés par rapport aux objectifs de l'AMI, il a été décidé d'augmenter de 50 % l'enveloppe allouée à leur financement pour atteindre un montant de 6 millions d'euros.

Ces subventions permettront aux lauréats de renforcer leurs équipes pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'entreprises de leur territoire notamment en étendant leur champ d'intervention dans les secteurs qui connaissent des tensions de recrutement (ex : aide à domicile, industrie agroalimentaire...).

Elles serviront également à développer le recrutement de salariés mis à disposition des entreprises et à renforcer la formation de ces derniers en réponse aux besoins exprimés sur le territoire (par exemple, en permettant à des travailleurs saisonniers dans les stations de ski d'être mis à disposition d'entreprises industrielles pendant l'été).

**Contact presse :**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**Cabinet d'Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).